



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 21861

## Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les préoccupations de la confédération nationale des syndicats dentaires suite à l'ouverture d'une université privée portugaise dans le département du Var. Cette université propose de former et de diplômer des chirurgiens-dentistes moyennant des droits d'inscription de 9 500 euros et elle promet à la sortie un diplôme européen non valable. À ce jour aucune autorisation de l'agence de certification de l'enseignement supérieur n'a été donnée. L'université Fernando-Pessoa détourne le *numerus clausus* en introduisant une discrimination par la sélection des étudiants non sur leurs résultats mais sur leurs ressources financières avec des frais de scolarité exorbitants. Aussi, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre à l'égard de cet établissement afin que la qualité et l'équité de notre enseignement supérieur soient respectées.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement a réagi promptement et dès le 13 décembre 2012, en saisissant le procureur de la République de Toulon au motif de l'utilisation abusive de la dénomination « université ». En effet, en France, le code de l'éducation interdit aux établissements d'enseignement supérieur d'utiliser le nom « d'université ». Par ailleurs, l'ouverture de ces formations n'a pas fait l'objet de déclaration préalable. La fermeture de cet établissement a donc été exigée par le Gouvernement. La convention d'hébergement de l'université privée Fernando Pessoa, sur le site de La Garde du centre hospitalier intercommunal de Toulon, a été résiliée en date du 28 décembre 2012. Compte tenu du préavis de six mois, l'université Fernando Pessoa devra quitter les lieux le 28 juin 2013. La ministre des affaires sociales et de la santé a la volonté de garantir une régulation de la formation des futurs professionnels de santé à même de répondre aux besoins des Français, avec l'ambition de réduire les inégalités d'accès aux soins. En lien avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle souhaite aussi garantir l'équité pour les étudiants désirant s'engager dans ces formations.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Louise Fort](#)

**Circonscription :** Yonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21861

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 mars 2013](#), page 3137

**Réponse publiée au JO le :** [9 avril 2013](#), page 3819